



**DÉCISION**

**Concernant la signature d'un contrat  
de maintenance et de location de trois imprimantes  
avec la société RICOH FRANCE**

**HT/SM  
DSG N°16.193**

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

**DÉCIDE**

- de signer un contrat, pour une durée de 60 mois, avec la société RICOH, dont le siège social est situé Zone SILIC – 7/9 avenue Robert SCHUMAN à RUNGIS (94150), pour la maintenance des matériels suivants :

- imprimante laser noir/blanc et couleur SPC 440 DN, destinée aux services juridique et domaine communal, moyennant un prix de 0,00650 € HT la page noir et blanc et 0,0450 € HT la page couleur,
- imprimante laser noir/blanc SP 8300 DN, destinée au service des ressources humaines, moyennant un prix de 0,00550 € HT la page,
- imprimante laser noir/blanc SP 4510, destinée au cyberatlantys, moyennant un prix de 0,00980 € HT la page,

- d'imputer la dépense au budget communal, nature 6156, fonctions 0201, 0202 et 33.

- de signer un contrat avec la société RICOH, dont le siège social est situé Zone SILIC – 7/9 avenue Robert SCHUMAN à RUNGIS (94150), pour la location d'une imprimante de ces appareils, pour une durée de 60 mois, moyennant un loyer trimestriel de 221,07 € HT.

- d'imputer la dépense au budget communal, nature 6135, fonctions 0201, 0202 et 33.

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 29 avril 2016

Fait à Royan, le 28 avril 2016  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO